



# Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 27 avril 2007

N° 4/2007

Excusés : Olivier BYS, Pierre DROUOT, Philippe DUTHU, Monique FEVRET.

## DÉLIBÉRATIONS

### **Contrat de travail de Béatrice POUSSET :**

Le renouvellement du contrat de Mme POUSSET arrive à échéance au 1er mai. Employée en CDD depuis plusieurs années, la législation nous impose maintenant de passer en CDI. Le conseil accepte le changement de contrat qui permettra à notre employée d'être rémunérée sur un nouvel indice majoré de la fonction publique territoriale avec une ancienneté d'environ 5 ans. Sa durée du travail reste fixée à 13 heures par semaine. Le conseil autorise le maire à signer le CDI.

CDD: Contrat à Durée Déterminée

CDI: Contrat à Durée Indéterminée

### **Contrat Primagaz :**

Le contrat de location de la citerne de gaz est arrivé à échéance de bail début avril. La renégociation du contrat (durée de 9 ans) a eu pour résultat de diviser par deux le prix de location annuelle.

## C ONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL

Suite au transfert des personnels de la DDE vers le Conseil Général et à la réorganisation des services de l'Etat dans le département, le C.G. a déterminé les modalités administratives et financières de la mise en œuvre des prestations qui pourraient être exécutées au profit des communes. Le conseil accepte les propositions et autorise le maire à signer les deux conventions :

- 1) Convention concernant l'entretien et l'exploitation de la voirie communale
- 2) Convention concernant la mise à disposition gracieuse de panneaux de signalisation.

.../...

## INFOS DIVERSES



**Téléphonie mobile** : le relais de téléphonie mobile situé près de la déchetterie est opérationnel depuis deux semaines. Nous pouvons désormais utiliser les téléphones portables, quel que soit l'opérateur. Toutefois, certains services propres aux opérateurs ne fonctionnent pas de façon optimale, voire pas du tout (messagerie, envoi de mails) .

**Bruits de voisinage** : pour veiller à la tranquillité de chacun, nous vous demandons de respecter les horaires d'utilisation des tondeuses, scies ou tronçonneuses tels qu'ils sont définis dans l'arrêté préfectoral de juin 1999 :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 heures.
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures.

**Fontaine Neuve** : la fontaine a été remise en état et l'eau coule à nouveau grâce au travail de Bernard Cordier et de Pierre Drouot, et surtout grâce à la ténacité et à l'obstination de Philippe Duthu.

**Ordures ménagères** : en raison du jeudi de l'Ascension le ramassage des ordures ménagères aura lieu le **mercredi 16 mai**.

### **Cérémonie du 8 mai :**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à participer à la cérémonie

du souvenir du 8 mai 1945

qui se déroulera au Monument aux Morts le

**mardi 8 mai 2007 à 10 h 30.**

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.